

Ville de Landivisiau - Séance du 28 mai 2021 - n° 2021/318

LE QUINQUIS – REGULARISATION D’EMPRISE SUR CHEMIN RURAL SECTION ZI N° 121 ET ZI N° 79

CONSIDERANT la demande de régularisation de Monsieur **POULIQUEN Joseph** en date du 27 mars 2021,

CONSIDERANT l’empiètement du bâtiment agricole sur l’emprise du chemin rural pour une surface d’environ 10 m²,

CONSIDERANT la proposition d’échange pour régularisation d’une partie de la parcelle ZI n°79 (40 m²) et ZI n°121 (30 m²),

VU l’avis favorable de la commission « Economie - Projets Urbains - Foncier » en date du 17 mai 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur **Yvan MORRY**, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L’UNANIMITE,

AUTORISE la cession d’une partie du chemin rural pour une surface d’environ 10 m² en échange des parcelles cadastrées section ZI n° 79 (40 m²) et ZI n° 121 (30 m²) pour régularisation,

ACTE que l’échange sera passé en la forme notariée et que les frais de notaire et de bornage seront à la charge du demandeur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 28 mai 2021

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 10 JUIN 2021

Et de la publication, le 10 JUIN 2021

Fait à Landivisiau, le 10 JUIN 2021

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

